

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 avril 2026

**« Crises sanitaires : prévenir, anticiper, coordonner »**

**Déclaration du groupe de la CFDT**

Une crise sanitaire est une situation exceptionnelle liée à une menace grave pour la santé publique : épidémie, pandémie, pollution, intoxication, rupture de soins ou tension hospitalière extrême. Elle désorganise durablement les services de santé, affecte les populations, les activités économiques, et nécessite une coordination nationale et territoriale d'urgence. Elle met en lumière les fractures sociales et le lien structurel entre pauvreté, expositions au risque et état de santé global.

Le COVID-19 en a été une illustration mais de nombreuses autres situations (canicule, grippe aviaire, eau contaminée, rupture de médicaments) relèvent aussi de crises sanitaires, à des échelles variées.

Le projet d'avis demande de concrétiser l'approche « une seule santé » dans les politiques publiques qui à ce jour est insuffisamment prise en compte dans leur définition et leur mise en œuvre. Il appelle à poursuivre les efforts en faveur de la surveillance épidémiologique et à développer l'autonomie stratégique et la recherche.

Il rappelle que notre système de santé est déjà confronté à des difficultés structurelles, des moyens humains insuffisants, des conditions de travail difficiles pour le personnel de la santé et du médico-social dont les métiers sont peu valorisés. Les crises sanitaires exacerbent ces difficultés. L'avis pointe la question du financement et de l'adaptation de notre système aux besoins de santé.

Il propose de s'accorder sur les principes de gouvernance de crise dans le respect des libertés et des droits fondamentaux, de systématiser les retours d'expérience, d'assurer la transmission des savoirs.

La CFDT alerte sur la pratique de transposition de mesures d'exception dans le droit commun.

Enfin, le CESE propose d'organiser par anticipation la continuité du fonctionnement de la démocratie en santé en période de crise en associant l'ensemble des parties prenantes et en adaptant les réponses aux réalités des territoires.

**La CFDT vote l'avis.**